



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Affiché le

ID : 057-245700695-20230308-C20230307_11_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-trois, le sept mars à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
M. Roland BALCERZAK, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, MM. Michel SCHMITT, Bernard DORCHY, Hassan FADI, Yves LICHT représenté par Fernand LUCAS, Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, Isabelle MAGGI, M. Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, MM. Jerry PARPETTE, Didier PALLUCCA, Mme Patricia VEIDIG, M. Yannick OLIGER, Mme Déborah LANGMAR, MM. Joseph GHAMO, Olivier KORMANN, MMES Christelle MAZZOLINI, Brigitte DA COSTA, Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration :</u>	Bernard ZENNER	à	Michel PAQUET
	Eric GONAND	à	Thierry MICHEL
	Christine ACKER	à	Bernard DORCHY
	Hervé GROULT	à	Hassan FADI
	Régis HEIL	à	Roland BALCERZAK
	Joseph BAUER	à	Joseph GHAMO
	Joël IMMER	à	Benoit STEINMETZ
	Karine BERNARD	à	Valérie CARDET

Absents excusés : Bertrand ALESCH, Mauricette NENNIG, Alieth FEUVRIER, Marie-Pierre LAGARDE, Evelyne DEROCHE,

Date de la convocation : 8 février 2023

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres présents : 38
Nombre de votants : 46

Secrétaire de séance : Déborah LANGMAR



11. Objet : ZAC de Kanfen- Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité : exercice 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 300-5 du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 6 mars 2012, portant approbation du dossier de création de la ZAC de Kanfen,

Vu la délibération n° 17 du Conseil communautaire en date du 11 mars 2014, portant approbation du dossier de réalisation de la ZAC de Kanfen,

Vu la délibération n° 9 du Conseil communautaire en date du 24 février 2015, actant le choix du concessionnaire, sur la ZAC de Kanfen,

Vu le Traité de Concession d'Aménagement en date du 19 mars 2015,

Par Traité de Concession d'Aménagement en date du 19 mars 2015, la Société de Développement et d'Aménagement de la Moselle (SODEVAM) s'est vue confier l'aménagement de la ZAC de Kanfen.

En application des dispositions de ce Traité ainsi que de l'article L. 300-5 du Code de l'Urbanisme, la SODEVAM doit fournir chaque année un compte rendu financier annuel à la Collectivité comportant :

- le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser,
- le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération,
- un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice n-1.

En 2021 des études liées à l'étude d'impact du dossier d'autorisation environnementale unique (DAEU) ont été constatées pour un montant de 33 000 €. Le DAEU a été déposé en avril 2021 par le groupement Infra Service - Elleney - Biotope et fait l'objet d'un rejet par les services de l'État en juin 2021. Les services de l'État ont demandé de réaliser les études de maîtrise d'œuvre en préalable d'un dépôt de nouveau dossier afin de pouvoir étudier un projet concret. Aucune participation financière de la CCCE en 2021.

Le rapport précité qui reprend les indications techniques et financières concernant l'aménagement de cette ZAC a été mis à disposition de l'assemblée délibérante.

Considérant cet exposé,

Après avis favorables de la Commission « Développement Economique » en date du 8 février 2023 et du Bureau communautaire du 21 février 2023,

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- **d'approuver le compte rendu annuel de la ZAC de Kanfen arrêté au 31 décembre 2021, ci-annexé.**

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Affiché le

ID : 057-245700695-20230308-C20230307_11_SI-DE

Le Conseil communautaire approuve le compte rendu.

Vote : Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 8 mars 2023

Le Président,

Michel PAQUET



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ de COMMUNES de CATTENOM ET ENVIRONS" around the perimeter and "Le Président" in the center, with a small star symbol at the bottom.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023


Affiché le

ID : 057-245700695-20230308-C20230307_11_SI-DE





AMÉNAGER | CONSTRUIRE | GÉRER



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE CATTENOM ET ENVIRONS**

ZAC de Kanfen

Compte rendu annuel à la collectivité

—
2021

SOMMAIRE

1. HISTORIQUE ET CONTEXTE DU PROJET	4
1.1 Données synthétiques du projet à fin 2021	4
1.1.1 Données contractuelles	4
1.1.2 Procédures administratives et foncières	4
1.1.3 Données physiques	4
1.1.4 Données financières	4
1.1.5 Indice de référence	4
1.1.6 Ratios	5
1.1.7 Données internes	5
1.2 Rappel des objectifs et des caractéristiques du projet	5
1.3 Rappel des missions de la Sodevam	6
1.4 Eléments de programme	6
2. AVANCEMENT ET PROGRAMMATION	7
2.1 Commercialisation	7
2.1.1 Prix de cession	7
2.1.2 Cessions réalisées au 31/12/2021	7
2.1.3 Cessions prévues en 2022	7
2.2 Subventions et participations	7
2.2.1 Participations	7
2.2.2 Avances de trésorerie	7
2.3 Maîtrise foncière	7
2.3.1 Acquisitions réalisées au 31/12/2021	7
2.3.2 Acquisitions prévues en 2022	7
2.4 Etudes & Travaux	8
2.4.1 Etudes réalisées au 31/12/2021	8
2.4.2 Etudes prévues en 2022	9
2.4.3 Travaux réalisés au 31/12/2021	9
2.4.4 Travaux prévus en 2022	9
2.5 Frais divers	9
2.5.1 Frais divers réalisés au 31/12/2021	9
2.5.2 Frais divers prévus en 2022	9
2.6 Financement	9
2.6.1 Frais financiers court terme au 31/12/2021	9
3. ANALYSE ET PERSPECTIVES	9
4. ETATS ET ELEMENTS CARTOGRAPHIQUES	10
4.1 Acquisitions foncières privées	10
4.2 Acquisitions foncières collectivité	10
4.3 Cessions	10
4.4 Subventions et participations	10
4.5 Emprunts	10
4.6 Equipements publics	10
5. COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL DU PROJET	10



1. HISTORIQUE ET CONTEXTE DU PROJET

1.1 Données synthétiques du projet à fin 2021

1.1.1 Données contractuelles

Signature de la convention	19 mars 2015
Echéance	19 mars 2030

1.1.2 Procédures administratives et foncières

Approbation du dossier de création	06 mars 2012
Approbation du dossier de réalisation	11 mars 2014
Avis de l'Autorité Environnementale sur le dossier de création modifié	17 février 2014
Approbation du dossier de création modifié et du dossier de réalisation de la ZAC	11 mars 2014
Délibération attribuant la Concession de l'opération à la Sodevam	24 février 2015

1.1.3 Données physiques

	<i>prévision d'origine</i>	<i>nouvelle prévision</i>	<i>réalisé</i>	<i>à réaliser</i>
Surfaces à aménager	432 284 m ²	432 284 m ²	0 m ²	432 284 m ²
Surfaces cessibles	243 044 m ²	243 044 m ²	0 m ²	243 044 m ²
Surfaces de plancher	84 513 m ²	84 513 m ²	0 m ²	84 513 m ²

1.1.4 Données financières

	<i>prévision d'origine</i>	<i>nouvelle prévision</i>	<i>réalisé</i>	<i>à réaliser</i>
Recettes	20 577	20 577	430	20 147
<i>en indice</i>	100	100	2	98
Dépenses	20 553	20 544	463	20 081
<i>en indice</i>	100	100	2	98
Valeur équipts publics	15 158	15 151	1	15 150
<i>en indice</i>	100	100	0	100
Participation coll.	11 490	11 490	430	11 060
<i>en indice</i>	100	100	4	96
Frais financiers	163	166	15	151
<i>en indice</i>	100	102	9	91

1.1.5 Indice de référence

	<i>d'origine</i>	<i>Actuel (déc 2021)</i>
TP 01	655,5	
Correspondance (03/2014)	106.5	118,2
<i>en indice</i>	100	110,9

1.1.6 Ratios

	<i>prévision d'origine</i>	<i>nouvelle prévision</i>
Cessions / total recettes	41%	41%
Frais financiers / total dépenses	1%	1%
Valeur équipements publics/total surfaces à aménager	3,5 €/m ²	3,5 €/m ²
Taux d'avancement des recettes		2%
Taux d'avancement des dépenses		2%

1.1.7 Données internes

	<i>taux</i>	<i>assiette</i>
Rémunération sur acquisitions, études et autorisations administratives	120 000 €	30 000 € x 4 ans
Rémunération sur conduite d'opération	3,5%	Dépenses HT
Rémunération sur commercialisation, promotion et appui à l'animation :		
- Rémunération 1	4%	Cessions HT
- Rémunération 2	160 000 €	20 000 € x 8 ans
Rémunération sur liquidation	20 000 €	Forfait HT
Boni d'opération	90 % concédant 10 % concessionnaire	Pour la part du boni excédant le montant de la participation

Le boni d'opération ou résultat d'opération positif au stade de la clôture d'opération sera réparti entre la communauté de Communes de Cattenom et environs et la Sodevam à raison de 80 % pour la communauté de Communes et 20 % pour la Sodevam, pour la part de résultat excédant la participation d'équilibre de 9 129 000 € (valeur 2014).

La Sodevam a proposé un avenant au contrat de concession, qui devra être régularisé par la collectivité.

1.2 Rappel des objectifs et des caractéristiques du projet

Par décision du Conseil Communautaire en date du 28 août 2009, la communauté de Communes de Cattenom et environs a décidé d'initier une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) à vocation économique sur la commune de Kanfen.

Le projet de création de la Zone d'Activités Economiques de Kanfen a pour vocation l'aménagement d'une zone d'activité tertiaire à forte valeur ajoutée profitant de sa situation le long de l'axe Nord/Sud de l'Europe.

L'étude économique menée en 2010, dans le cadre de la mission visant à la création de la ZAC, préalablement à l'élaboration des schémas d'aménagement, a permis de définir la vocation de la zone : activités hôtelières et de loisirs de qualité, activités économiques éco-environnementales, pôle tertiaire et de services aux entreprises.

Les objectifs principaux de ce projet d'aménagement sont :

- mettre en œuvre un projet économique cohérent et structurant à l'échelle de la Communauté de Communes ;
- créer une offre diversifiée, voir innovante, en matière d'accueil d'entreprises, d'éco-activités, de loisirs, tourisme, culture, hôtellerie et services ;
- réaliser des équipements collectifs.

1.3 Rappel des missions de la Sodevam

Par délibération de son Conseil Communautaire en date du 24 février 2015, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a confié à la Sodevam une concession d'aménagement pour la réalisation d'un lotissement.

En vue de la réalisation de sa mission, la Sodevam prendra en charge les tâches suivantes :

- Acquérir la propriété, à l'amiable ou par voie de préemption ou d'expropriation, prendre à bail emphytéotique ou à construction, les biens immobiliers bâtis ou non bâtis, ainsi que les droits immobiliers compris dans le périmètre de l'opération, ainsi que ceux qui, situés en dehors de ce périmètre, sont nécessaires pour la réalisation des ouvrages inclus dans l'opération.
- Gérer les biens acquis et, le cas échéant, assurer le relogement des occupants de bonne foi, indemniser ou réinstaller les commerçants, artisans ou autres bénéficiaires de droits, les informer sur les différentes aides dont ils peuvent bénéficier.
- Procéder à toutes études opérationnelles nécessaires à la réalisation du projet.
- Aménager les sols et réaliser les équipements d'infrastructures propres à l'opération destinés à être remis à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, ou aux autres collectivités publiques ou groupement de collectivités intéressés, aux associations syndicales ou foncières, ainsi qu'aux concessionnaires de service public.
- De façon générale, réaliser tous les équipements concourant à l'opération globale d'aménagement, intégrés au programme de l'opération, en conformité avec le bilan prévisionnel de l'opération.
- Céder les biens immobiliers bâtis ou non bâtis, les concéder ou les louer à leurs divers utilisateurs agréés par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs aux clauses et conditions du cahier des charges de cession, de location ou de concession de terrain prévu à l'article L. 311-6 du code de l'urbanisme. Mettre en place des moyens efficaces pour assurer la commercialisation dans les meilleures conditions possibles ; organiser toute structure d'accueil et de conseil des acquéreurs potentiels. Préparer et signer tous les actes nécessaires.
- Négocier les conventions de participation qui seront conclues entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et les constructeurs n'ayant pas acquis leur terrain de la Sodevam en application de l'article L.311-4 du Code de l'urbanisme, ainsi que les conventions d'association prévues par l'article L. 311-5 du même Code.
- Assurer l'ensemble des tâches de conduite et de gestion de l'opération.

1.4 Eléments de programme

Le projet de ZAC couvre une surface d'environ 432 284 m².

Au programme figurait initialement la viabilisation de 243 044 m² de surfaces cessibles en 3 phases avec les vocations suivantes :

- Eco-activités : 116 983 m²
- Services : 37 549 m²
- Tourisme, loisirs, culture : 43 073 m²
- Hôtellerie/services/activités : 45 439 m²
- Mobilités (parkings et halte ferroviaire) : 22 202 m²

En 2021, les élus de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs valideront en partenariat avec les élus de la ville de Kanfen, les orientations programmatiques de la ZAC.

2. AVANCEMENT ET PROGRAMMATION

2.1 Commercialisation

2.1.1 Prix de cession

Les prix de cession du foncier prévus au contrat sont les suivants :

- 35 € HT/m² pour la zone mixte ;
- 35 € HT/m² pour la zone tourisme loisirs et culture ;
- 35 € HT/m² pour la zone services ;
- 35 € HT/m² pour la zone éco-activités.

Ces prix feront l'objet d'une réévaluation consécutivement à l'avancement des études d'avant-projet et d'une actualisation au vu de l'ancienneté de leur fixation.

2.1.2 Cessions réalisées au 31/12/2021

Sans objet.

2.1.3 Cessions prévues en 2022

Sans objet.

2.2 Subventions et participations

2.2.1 Participations

Une participation en nature de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs est prévue à hauteur de 2 361 K€. Cette dernière correspond à l'apport du foncier dont est propriétaire la collectivité.

Une participation d'équilibre était initialement prévue à hauteur de 9 129 K€ (valeur 2014). 30 K€ ont été appelés au 2^{ème} trimestre 2016 pour l'engagement des études de maîtrise d'œuvre.

Toutefois, le périmètre de la première phase de la ZAC étant en cours de redéfinition par rapport au dossier de réalisation, cette participation sera amenée à être réajustée ultérieurement.

La trésorerie était fortement négative depuis des années (-289 K€ à fin 2018), et afin de limiter une baisse plus importante à fin 2019 (estimée à - 460 K€), la collectivité a versé 400 K€ de participation d'équilibre fin 2019.

2.2.2 Avances de trésorerie

Aucune subvention n'a été sollicitée à ce jour.

2.3 Maîtrise foncière

2.3.1 Acquisitions réalisées au 31/12/2021

L'ensemble du foncier est sous maîtrise de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

2.3.2 Acquisitions prévues en 2022

Sans objet.

2.4 Etudes & Travaux

2.4.1 Etudes réalisées au 31/12/2021

➤ Etudes et Maîtrise d'œuvre

Une première procédure de consultation a lieu durant l'été 2015 avec un classement sans suite sur demande du concédant. Une nouvelle procédure de consultation sur un périmètre plus restreint, correspondant au secteur triangle autour de l'échangeur de l'A31, est lancée fin 2016.

Le marché est attribué en août 2016 au groupement BEREST/TRACER LA VILLE/ATELIER GUILLAUME EQUILBEY pour un montant de 99 510 € HT.

Le groupement remet fin 2016 la phase « études préalables » qui permet de définir le périmètre restreint d'étude, l'objectif étant de créer un premier pôle d'attractivité qui servirait ensuite d'appui au développement futur de la ZAC.

Au premier trimestre 2017, la maîtrise d'œuvre remet l'avant-projet sommaire (AVPS) sur le périmètre défini précédemment. Le marché de maîtrise d'œuvre BEREST/TRACER LA VILLE/GUILLAUME EQUILBEY a été résilié.

Une première demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau est remise en 2015 à la Police de l'Eau. Il s'est avéré que l'ensemble de la ZAC était une zone humide.

En conséquence :

- Comme le dossier est remis après le 01/03/17 il est soumis à la nouvelle réglementation « autorisation environnementale unique » : l'absence d'espèce protégée doit donc être démontrée
- En cas contraire, des mesures compensatoires doivent être proposées

Mi-2017, la Sodevam mandate le bureau d'études ELLENY pour un audit du dossier au titre de la Loi sur l'Eau et notamment sur le volet « zones humides ». De nouveaux sondages pédologiques sont réalisés dans le périmètre restreint, ils se révèlent négatifs, ce qui permet théoriquement de s'affranchir du dépôt d'un dossier « d'autorisation environnementale unique » et de déposer uniquement un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

La Sodevam dépose donc en 2018 un dossier de déclaration uniquement sur le périmètre restreint, stratégie refusée par la Police de l'Eau qui précise alors que seul un Dossier d'Autorisation Environnementale Unique sera instruit.

En accord avec la Police de l'Eau et le concédant, la Sodevam propose une autre stratégie avec l'aide des bureaux d'études ELLENY et BIOTOPE : commencer par qualifier les zones humides, leur préservation, et en déduire ensuite la surface aménageable restante.

L'année 2019 a donc été consacrée à l'étude des zones humides (sur l'ensemble de la ZAC) et à la production d'une étude faune/flore sur 4 saisons demandée par la Police de l'Eau. Les études ont ensuite été menées en 2020 et le Dossier d'Autorisation Environnementale Unique (DAEU) a été déposé en avril 2021.

Cependant, la stratégie adoptée en 2019 a été remise en cause par la Police de l'Eau qui a souhaité se prononcer sur un avant-projet urbanistique précis et a émis un courrier de rejet du DAEU le 29 juin 2021.

33 K€ de dépenses (études liées à l'étude d'impact du DAEU) ont été constatées en 2021.

2.4.2 Etudes prévues en 2022

➤ Etudes et Maîtrise d'œuvre

Suite à la modification de stratégie constatée avec le rejet du Dossier d'Autorisation Environnementale Unique (DAEU), une consultation de maîtrise d'œuvre sera lancée en 2022 sur la base du périmètre proposé dans le DAEU, afin de définir un avant-projet et pouvoir déposer un nouveau Dossier d'Autorisation Environnementale Unique (DAEU) sur cette base.

2.4.3 Travaux réalisés au 31/12/2021

Sans objet.

2.4.4 Travaux prévus en 2022

Sans objet.

2.5 Frais divers

2.5.1 Frais divers réalisés au 31/12/2021

5 K€ ont été constatés.

2.5.2 Frais divers prévus en 2022

Une provision de 39 K€ HT est prévue.

2.6 Financement

2.6.1 Frais financiers court terme au 31/12/2021

Les frais financiers à court terme s'élèvent au total à 0 K€ à la fin de l'année 2021.

3. ANALYSE ET PERSPECTIVES

L'année 2021 a été marquée par le dépôt du dossier d'autorisation environnemental unique (DAEU) puis son rejet par la Police de l'Eau.

Ce dossier devait permettre de définir une nouvelle emprise d'intervention et de relancer une consultation de maîtrise d'œuvre sur cette base, mais au vu des échanges avec la Police de l'Eau il a été décidé de réaliser en premier les études de maîtrise d'œuvre puis de déposer un nouveau dossier.

Le début de l'année 2021 a acté en parallèle 3 axes de développement et de programmation :

- Secteur vert clair : Développement d'un pôle « Activités/Energie » : Activités liées aux énergies vertes, aux énergies en voie de développement (exemple : l'hydrogène), aux activités participant à la transition environnementale
- Secteur rose : Développement d'un pôle « Services, Hôtellerie et Tourisme »
- Secteur vert foncé : Développement d'un pôle « Mobilité et logistique » avec notamment un éventuel parking de covoiturage

Un projet de panneaux photovoltaïques est également envisagé sur les terrains en zone humide.

➤ Trésorerie du projet

Le solde de trésorerie du projet est négatif de **- 45 K€** au 31 décembre 2021.

Les dépenses prévisionnelles couvrant les honoraires des techniciens, les dépenses diverses ainsi que la rémunération de la Sodevam s'élèvent à 109 K€ HT pour l'année 2022.

En fin d'année 2022, la trésorerie du projet devrait ainsi être **négative de 143 K€** en l'absence de versement de part de la participation d'équilibre.

➤ Evolution du bilan entre le CRAC 2021 et le CRAC 2022

La réflexion étant en cours, le bilan du contrat a été maintenu. Les prévisions feront l'objet d'ajustement lorsque les études auront permis de mieux identifier les différentes phases opérationnelles du projet. L'avenant au contrat correspondant devra être régularisé.

➤ Conventions et hypothèses retenues :

- les réalisations en cumul à fin 2021 sont constituées des produits et charges constatés à fin décembre 2021 ;
- les prévisions sont établies en valeur 2022 (donc en € constants) ;
- le montant de la rémunération de conduite opérationnelle revenant à la Sodevam est assis sur les charges définies conventionnellement et constatées à la fin de l'exercice ;
- le montant de la rémunération de commercialisation revenant à la Sodevam fait l'objet d'une comptabilisation à la signature des avant-contrats et des compromis de vente ;
- la valorisation des équipements publics est définie par la somme des dépenses ayant contribué à leur réalisation (études, travaux, rémunération Sodevam) ;
- les hypothèses moyennes de taux d'intérêts à court terme (pool de trésorerie) sont de 4,5 % ;
- les évolutions de la réglementation en matière de fiscalité des opérations d'aménagement engendrent de nouvelles charges fiscales pour la société. Ces charges sont imputées sur chacune des opérations à proportion de la quote-part qui leur est directement affectable ;
- les prévisions de cessions n'intègrent pas les conséquences éventuelles des dispositions du SCOT.

4. ETATS ET ELEMENTS CARTOGRAPHIQUES

- 4.1 Acquisitions foncières privées
- 4.2 Acquisitions foncières collectivité
- 4.3 Cessions
- 4.4 Subventions et participations
- 4.5 Emprunts
- 4.6 Equipements publics

5. COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL DU PROJET

4.1 Acquisitions foncières privées

ACQUISITIONS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2021

Réf. parcelle	Vendeur	Nature	Date de l'acte	Surface en m ²	Surface de plancher en m ²	Prix HT en K€
	néant					
Total				-	-	0 K€

ACQUISITIONS - RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2021

Réf. parcelle	Vendeur	Nature	Statut	Surface en m ²	Surface de plancher en m ²	Prix HT en K€
	néant					
Total				-	-	0 K€

4.2 Acquisitions foncières collectivité

ACQUISITIONS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2021

Réf. parcelle	Vendeur	Nature	Date de l'acte	Surface en m ²	Surface de plancher en m ²	Prix HT en K€
	néant					
Total				-	-	0 K€

ACQUISITIONS - RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2021

Réf. parcelle	Vendeur	Nature	Statut	Surface en m ²	Surface de plancher en m ²	Prix HT en K€
	CCCE			432 284		2 361 K€
	Frais annexes aux acquisitions					94 K€
Total				432 284	-	2 455 K€

4.3 Cessions ZAC de Kanfen

CESSIONS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2021

Réf. parcelle	Acquéreur	Nature	Date acte de vente	Surface en m ²	Surface de plancher en m ²	Prix HT en K€
Total				-	-	0 K€

CESSIONS - STOCK / RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2021

Réf. parcelle	Acquéreur	Nature	Statut (date compromis/libre)	Surface en m ²	Surface de plancher en m ²	Prix HT en K€
	à commercialiser			243 044		8 522 K€
Total				243 044	-	8 522 K€

4.4 Subventions et participations

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2021

Objet	Financier	Date de la convention	Valeur en K€
participation d'équilibre	CCCE		430 K€
Total			430 K€

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS - RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2021

Objet	Financier	Date de la convention	Valeur en K€
participation d'équilibre	CCCE		8 699 K€
participation en nature	CCCE		2 361 K€
Total			11 060 K€

4.5 Emprunts

EMPRUNTS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2021

Objet	Financier	Date du contrat	Montant mobilisé en K€	Capital restant dû en K€
	néant			
Total			K€	K€

4.6 Equipements publics

EQUIPEMENTS PUBLICS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2021

Réf.	Nature	Avancement %	Date de remise	Autre collectivité compétente	Valeur H.T. en K€
	néant				
Total					0 K€

EQUIPEMENTS PUBLICS - RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2021

Réf.	Nature	Solde à réaliser %	Programmation (année)	Autre collectivité compétente	Valeur H.T. en K€
	Voiries				15 151 K€
Total					15 151 K€

Intitulé	Bilan	Fin 2019	2020	2021	2022	2023	2024	Au delà	Bilan
	Approuvé	Année	Année	Année	Année	Année	Année		HT
RECETTES	20 577	430				1 720	2 300	16 127	20 577
210 CESSIIONS	8 522					300	1 200	7 022	8 522
2110 CESSIIONS 5.5 % (ACQUI NON									
2120 CESSIIONS 20 % (ACQUI NON	8 522								8 522
2130 CESSIIONS 5.5 % (ACQUI ASSUJETTI)						300	1 200	7 022	
2140 CESSIIONS 19.6 % (ACQUI ASSUJETTI)									
2150 CESSIIONS INDIVIDUELLES									
220 LOCATIONS									
2210 LOCATIONS TAXABLES									
2220 LOCATIONS NON TAXABLES									
230 RECETTES DIVERSES									
2310 RECETTES DIVERSES									
240 PARTICIPATIONS	11 490	430				1 100	1 100	8 860	11 490
2410 PARTICIPATION COMPLEMENT DE PRIX									
2420 PARTICIPATION EN NATURE	2 361					600	600	1 161	2 361
2430 PARTICIPATION D'EQUILIBRE NON	9 129	430				500	500	7 699	9 129
2440 AUTRES PARTICIPATIONS									
250 SUBVENTIONS	565					320		245	565
2510 SUBVENTIONS TAXABLES	565					320		245	565
2520 SUBVENTIONS NON TAXABLES									
260 PRODUITS FINANCIERS									
2610 PRODUITS FINANCIERS CT									
2620 AUTRES PRODUITS FINANCIERS									
DEPENSES	20 544	357	47	59	110	1 491	2 356	16 125	20 544
120 ACQUISITIONS FONCIERES	2 455					625	625	1 205	2 455
1210 ACQUISITIONS REMUNERABLES									
1215 ACQUISITIONS REMUNERABLES									
1220 ACQUISITIONS NON REMUNERABLES	2 361					600	600	1 161	2 361
1230 FRAIS DE LIBERATION DES SOLS ET									
1240 FRAIS ANNEXES AUX ACQUISITIONS	94					25	25	44	94
130 INGENIERIE	974	110	25	33	45	78	94	569	954
1310 HONORAIRES DE MAITRISE D'OEUVRE	708	28		2	40	50	70	483	673
1320 OPC									
1330 CONTROLE TECHNIQUE									
1340 SPS	45					2	4	39	45
1350 AUTRES HONORAIRES D'INGENIERIE	218	82	22		5	26	20	47	202
1351 ETUDES DE SOL/RECONNAISSANCES DE				2					2
1352 ETUDES									
1353 ETUDES DE DIAGNOSTIC SUR LES	3		3	4					6
1354 ETUDES DE PROGRAMMATION									
1355 ARCHITECTE CONSEIL									
1356 AUTRES ETUDES PREALABLES OU				26					26
140 TRAVAUX	15 151	1				563	1 492	13 096	15 152
1410 MISE EN ETAT DES SOLS ET PAYSAGE									
1420 TRAVAUX DE VIABILITE	13 511					500	1 325	11 686	13 511
1421 TRAVAUX D AMENAGEMENT/VRD									
1422 TRAVAUX DE									
1430 TRAVAUX DE SUPERSTRUCTURE	10					3	8		10
1460 CONVENTIONS CONCESSIONNAIRES									
1470 ENTRETIEN DES OUVRAGES									
1480 IMPREVUS SUR OUVRAGES	1 621					60	159	1 402	1 621
1490 AUTRES TRAVAUX	9	1						8	9
150 FRAIS D'OPERATION	576	6		5	39	173	40	342	606
1510 GEOMETRE	66					5	8	53	66
1520 ARCHEOLOGIE	300					150		150	300
1521 ARCHEOLOGIE REDEVANCE									
1522 ARCHEOLOGIE FOUILLES									
1530 GARANTIES ET CAUTIONS									
1540 FRAIS DIVERS	107					5	15	62	102
1541 PUBLICATION AVIS	4					4			4
1543 REPROGRAPHIE									
1544 CONSTATS / ETAT DES LIEUX				5					5
1550 IMPOTS ET TAXES									
1560 FRAIS D'INFORMATION ET DE	99	6					3	13	77
1561 ETUDES ET PRESTATIONS DE									
1562 FOURNITURES ET PRESTATION						30			30
1570 PARTICIPATION EQUIPEMENTS PUBLICS									
1580 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT NON									
160 FRAIS FINANCIERS	160	14	1		4	11		121	152
1610 FRAIS FINANCIERS CT	40	14	1		4			12	32
1620 FRAIS FINANCIERS SUR EMPRUNTS									
1630 AUTRES FRAIS FINANCIERS	120					11		109	120
180 REMUNERATIONS	1 227	226	21	21	22	40	105	791	1 226
1810 REMUNERATION FORFAITAIRE	142	122	20	20					162
1830 REMUNERATION D'ACQUISITIONS									
1840 REMUNERATION DE CONDUITE	584	4	1	1	2	28	57	490	583
1850 REMUNERATION COMMERCIALISATION	341					12	48	281	341
1855 REMUNERATION ANIMATION	140	100			20				120
1860 REMUNERATION FINANCIERE									
1870 REMUNERATION DE LIQUIDATION	20							20	20
RESULTAT D'OPERATION	33	73	-47	-59	-110	229	-56	2	33

